M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons au-

jourd'hui à la question nº 415.

[Texte]

Ouestion no 415-M.Simmons:

Le gouvernement pourrait-il indiquer quelles mesures concrètes il prend, le cas échéant, à la suite des recommandations faites par le vérificateur général dans son rapport de 1991, à savoir: examiner l'importance des dépenses requises pour effectuer de façon efficiente et adéquate les réparations qui s'imposent dans les ports, d'améliorer les éléments du programme qui ont trait à l'entretien préventif afin de préserver des actifs à long terme et d'effectuer une évaluation exhaustive du processus d'inspection et d'affermage à l'égard des grands projets à Terre-Neuve?

L'hon. John Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Le ministre des Pêches et des Océans revoit constamment les niveaux de dépense nécessaires pour effectuer les réparations portuaires annuelles requises. Cet exercice sert à établir les priorités budgétaires. Le ministère a toujours été et demeure conscient du besoin d'effectuer des réparations portuaires efficacement et convenablement. Le MPO déploie tous les efforts nécessaires afin d'établir l'équilibre entre les demandes d'expansion, de modifications et d'amélioration et la nécessité d'entreprendre des travaux d'entretien préventif et de réparation. Etant donné que les fonds destinés aux 2 127 havres du MPO à travers le Canada ont augmenté et que les budgets sont restés stables, les interventions ont surtout été orientées vers des travaux d'ordre préventif et de réparation.

En ce qui concerne l'acceptation des travaux et les procédures d'inspection pour les projets majeurs à Terre-Neuve, chaque projet est inspecté et accepté par le personnel du MPO, tel que recommandé par le vérificateur général.

[Traduction]

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nos 436 et 441 marquées d'un astérisque? À cause de la longueur des réponses, je demande, qu'elles soient consignées au hansard comme si elles avaient été lues.

Affaires courantes

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce d'accord? Des voix: D'accord.

[Texte]

*Question no 436—Mme Gibeau:

En ce qui concerne le dossier de construction d'un viaduc pour contourner la voie ferrée qui coupe le boulevard Henri-Bourassa à la hauteur du boulevard Langelier à Montréal-Nord, a) des fonctionnaires ont-ils étudié le dossier et, dans l'affirmative, (i) depuis quelle date, (ii) à quels ministères sont-ils rattachés, b) y a-t-il un chargé de projet et, dans l'affirmative, à quel ministère est-il rattaché, c) la compagnie CN et/ou la compagnie VIA ou toutes autres entités reliées à la voie ferrée ont-elles été contactées à ce sujet et, dans l'affirmative, quelles ont été (i) la nature, (ii) les conclusions des propos échangés, d) des études, recommandations ou autre mesure alternative ont-elles été formulées à ce sujet et, dans l'affirmative, (i) quelles sont-elles, (ii) les documents écrits sont-ils de nature publique et, dans l'affirmative, où peut-on en obtenir des copies, e) le gouvernement a-t-il l'intention de construire ce viaduc ou tout autre projet visant à permettre d'éviter le goulot d'étranglement dû à la voie ferrée et, dans l'affirmative, (i) quel est l'échancier de réalisation, (ii) quelles sont les prévisions des coûts de réalisation?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Des fonctionnaires de Transport Canada et du Bureau fédéral de développement régional (Québec) discutent du dossier depuis le début de l'été avec des représentants de la Ville de Montréal. Le gouvernement fédéral n'a pas encore décidé de la nature de sa participation à ce projet; aucun surveillant de projet n'a donc été désigné. Aucune étude ni autre mesure alternative n'a été formulée par le gouvernement fédéral à ce sujet et les recommandations ayant trait à la possibilité d'une participation fédérale sont confidentielles. Le gouvernement fédéral n'a pas contacté CN ou VIA à ce sujet.

*Ouestion No 441—M. Saint-Julien:

En ce qui concerne la dette publique canadienne, a) quel est son pourcentage à court terme (moins de 6 ans), b) quel est son pourcentage à long terme (plus de 6 ans), c) de quels pays sont les détenteurs étrangers des obligations canadiennes, et y a-t-il des détenteurs anglais, allemands, américains et japonais, et dans l'affirmative, quelle est, pour chacun d'eux, leur part i) en pourcentage, ii) en dollars canadiens, a0 quel pourcentage de la dette subit une rotation dans une année fiscale, a0 quel en est le taux d'intérêt moyen, a1 quel est le tableau de l'évolution des emprunts effectués à l'étranger par le gouvernement par année de 1980 à 1992 inclusivement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, en ce qui concerne la rubrique a) c'était 66,8 p. 100 au 31 mars 1992. Ce pourcentage comprend la totalité des Obligations d'épargne du Canada car leur taux d'intérêt est ajusté annuellement malgré que leur échéance puisse aller jusqu'à 12 ans. En incluant seulement les Obligations d'épargne du Canada ayant moins de 6 ans avant leur échéance, ce pourcentage serait de 61,8 p. 100. Quant à la rubrique b) c'était 33,2 p. 100 au 31 mars 1992. Ce pourcentage exclut la totalité des Obligations d'épargne du Canada car leur taux d'intérêt est ajusté annuellement malgré que leur échéance puisse aller jusqu'à 12 ans. En incluant les Obligations d'épargne du Canada ayant plus de 6 ans avant leur échéance, ce pourcentage serait de 38,2 p. 100. Pour ce qui est de c) (i) selon les estimations,